Produit par

Une vision globale de la prévention!

Fiche de Données de Sécurité
GEMCOAT WHITE PRECAT GLOSS 1G

1. Identification

Nom du produit	GEMCOAT WHITE PRECAT GLOSS 1G
Code du produit	NEXW-1590
Autres moyens d'identification	N.Dis.
Usage recommandé et restriction d'utilisation	Un revêtement protecteur et/ou décoratif ou produit de peinture complémentaire. Pas recommandé pour toute autre utilisation non mentionnée sur l'étiquette ou dans la fiche technique du produit.
Fabricant	GEMINI INDUSTRIES, INC. 2300 Holloway Drive El Reno, OK 73036 USA Tél. 1-800-262-5710 Téléc. 1-405-262-9310 http://www.gemini-coatings.com/
Numéro de téléphone en cas d'urgence	Urgence 24 heures (déversement, fuite, exposition ou accident) INFOTRAC 800-535-5053 En dehors des É-U, appelez à frais virés: 1-352-323-3500 (français & anglais) Réponse sur les matières dangereuses (HAZMAT) et aide sur la fiche de données de sécurité : EMI 800-510-8510

2. Identification des dangers

Résumé	Liquide et vapeurs extrêmement inflammables. Tenir éloigné des sources de chaleur, des étincelles et des flammes ouvertes. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas inhaler les vapeurs, brouillards ou aérosols. Ne pas ingérer. Si ingéré, consulter un médecin immédiatement et lui montrer la fiche de données de sécurité (FDS). Porter un appareil de protection des yeux, des gants et autres vêtements de protection qui sont adaptés à la tâche à exécuter et aux risques encourus. P.S.: La classification des dangers SIMDUT 2015/SGH dans cette FDS est fournie par le fabricant en utilisant le SCÉNARIO du PIRE CAS.

3. Composition/information sur les composants

Nom chimique	CAS	Teneur en % en masse
Dioxyde de titane	13463-67-7	10 - 30 %
n-Propanol	71-23-8	10 - 30 %
Acétate de butyle normal	123-86-4	10 - 30 %
Nitrocellulose	9004-70-0	5 - 10 %
Urée polymérisée avec le formaldéhyde, isobutylé	68002-18-6	5 - 10 %

Xylène	1330-20-7	1 - 5 %
Éthylbenzène	100-41-4	1 - 5 %
Alcool isopropylique	67-63-0	1 - 5 %
Alcool isobutylique	78-83-1	1 - 5 %
Isobutyrate d'isobutyle	97-85-8	1 - 5 %
Acétone	67-64-1	1 - 5 %
Naphta lourd (pétrole), hydrodésulfurisé	64742-82-1	0.1 - 1 %
Note: La plage de concentrations réelle des ingrédients est retenue en tant que secret industriel par le fabricant.		

4. Premiers soins

Inhalation	Déplacer la victime à l'air frais. En cas d'arrêt respiratoire, donner la respiration artificielle. En cas de difficultés respiratoires, donner de l'oxygène par une personne qualifiée. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.
Voie cutanée	Laver la peau à l'eau tiède et au savon doux pendant au moins 15 minutes. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Éviter de se toucher les yeux avec des parties de corps contaminées. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.
Voie oculaire	IMMÉDIATEMENT! Rincer à grande eau pendant au moins 15 minutes. Retirer les lentilles de contact si elles peuvent être facilement enlevées. Soulever les paupières pour rincer correctement. Consulter un médecin immédiatement.
Ingestion	NE PAS FAIRE VOMIR, sauf lorsque recommandé par du personnel médical. Ne rien donner par la bouche à une victime inconsciente ou convulsive. Si la victime est consciente rincer la bouche avec de l'eau et donner 1 à 2 verres d'eau. S'il y a vomissement spontané, garder la tête sous le niveau des hanches pour réduire les risques d'aspiration dans les poumons. Consulter un médecin ou un Centre Anti-Poison immédiatement.
Autre	Aucune information disponible.
Symptomes	Peut causer une sévère irritation ou des dommages aux yeux. Peut causer des rougeurs, un assèchement, des éruptions cutanées et une irritation de la peau. La surexposition peut causer des maux de tête, de la somnolence et des nausées.
Note au médecin	Traiter les symptômes. Si on pratique un lavage gastrique, il est recommandé de le faire sous intubation endotrachéale et/ou tube obturateur oesophagien. Lorsqu'on envisage de vider l'estomac, il faut bien peser le danger d'aspiration pulmonaire par rapport à la toxicité. Le traitement doit viser à surveiller les symptômes et l'état clinique du patient.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés	Poudres chimiques sèches, mousse chimique, dioxyde de carbone (CO2), extincteur de classe B. Ne pas utiliser de jet d'eau à grand débit.
Dangers spécifiques du produit	Liquide et vapeurs extrêmement inflammables. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent voyager jusqu'à une source d'ignition éloignée. Peut être enflammé par la chaleur, une étincelle, une flamme ou de l'électricité statique. Ne pas appliquer sur des surfaces chaudes.
Équipements de protection spéciaux	Les pompiers devraient porter un appareil respiratoire autonome à pression positive (masque facial complet). Les vêtements de combat pour incendies peuvent ne pas être efficaces contre les produits chimiques.
Précautions spéciales pour les pompiers	Refroidir les contenants exposés au feu avec de l'eau pulvérisée. Empêcher les eaux de ruissellement issues de la lutte contre l'incendie ou le produit dilué de pénétrer dans les cours d'eau ou les égouts.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence	Ne pas toucher au produit répandu. Assurez-vous de porter les équipements de protection individuels mentionnés dans cette fiche.
Précautions relatives à l'environnement	Empêcher l'entrée dans les égouts, les endroits fermés et le rejet dans l'environnement. Pour un déversement important, consulter le Ministère de l'environnement ou les autorités compétentes.
Méthodes et matériaux pour l'isolation et le nettoyage	Retirer les sources d'ignition. Bien aérer l'endroit. Absorber avec une matière inerte (terre, sable, vermiculite) et mettre dans un contenant de récupération approprié. Utiliser des outils anti-étincelles et antistatiques. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Terminer le nettoyage en lavant à l'eau et au savon la surface contaminée.

7. Manutention et stockage

Précautions à prendre pour assurer la manutention dans des conditions de sécurité	Tenir éloigné des sources de chaleur, des étincelles et des flammes ouvertes. Éteindre toute lumière pilote, flammes, four, radiateur, moteur électrique, équipement de soudure et toutes autres sources d'ignition. Utiliser des outils anti-étincelles et antistatiques. Utiliser seulement dans un endroit bien ventilé. Ne pas inhaler les vapeurs. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter un appareil de protection des yeux, des gants et autres vêtements de protection qui sont adaptés à la tâche à exécuter et aux risques encourus. Garder les contenants bien fermés entre les usages. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains, les avant-bras et le visage à fond après avoir manipulé ce composé et avant de manger, de boire ou de se servir d'articles de toilette. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.
Stockage dans des conditions de sécurité en tenant compte de toutes incompatibilités éventuelles	Le stockage et la manutention doivent respecter le Code des liquides inflammables et combustibles NFPA 30 et le Code national de prévention des incendies-Canada (CNPI). Conserver dans un contenant bien fermé et proprement étiqueté dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Les contenants ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Entreposer à l'écart des matières comburantes et de toute substance incompatible (voir partie 10). Conserver à l'abri de la lumière directe du soleil et de la chaleur.
Température de stockage	10 à 25°C (50 à 77°F)

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Danger immédiat pour la vie ou la santé	Dioxyde de titane : 5000 mg/m3. Acétate de butyle normal : 1700 ppm. n-Propanol : 800 ppm. Alcool isopropylique : 2000 ppm. Xylènes : 900 ppm. Éthylbenzène : 800 ppm. Alcool isobutylique : 1600 ppm. Acétone : 2500 ppm.

Dioxyde de titane	VEMP (8h)	Poussière totale		10 mg/m^3	ACGIH , BC, ON, RSST
Acétate de butyle normal	VECD		150 ppm		ACGIH , RSST
			200 ppm		ON
	VEMP (8h)		20 ppm		BC
			50 ppm		ACGIH , RSST
			150 ppm		ON
n-Propanol	VECD		250 ppm	614 mg/m^3	RSST (Pc)
	VEMP (8h)		100 ppm		ACGIH , BC, ON, RSST
Acétone	VECD		500 ppm		ACGIH , BC, ON
			1000 ppm	2380 mg/m^3	RSST
	VEMP (8h)		250 ppm		ACGIH , BC, ON
			500 ppm	1190 mg/m^3	RSST
Alcool isopropylique	VECD		400 ppm		ACGIH , BC, ON
			500 ppm	1230 mg/m^3	RSST
	VEMP (8h)		200 ppm		ACGIH , BC, ON
			400 ppm	983 mg/m^3	RSST
Xylène	VECD		150 ppm		ACGIH , BC, ON
			150 ppm	651 mg/m^3	RSST
	VEMP (8h)		100 ppm		ACGIH , BC, ON
			100 ppm	435 mg/m^3	RSST
Éthylbenzène	VEMP (8h)		20 ppm		ACGIH , BC, ON, RSST
Alcool isobutylique	VEMP (8h)		50 ppm		ACGIH , BC, ON
			50 ppm	152 mg/m^3	RSST
Naphta lourd (pétrole), hydrodésulfurisé	VEMP (8h)		100 ppm	525 mg/m^3	ACGIH
			500 ppm		OSHA

Contrôles d'ingénierie appropriés	Prévoir une ventilation mécanique (locale ou générale) suffisante afin de garder les concentrations de vapeurs, de brouillards, d'aérosols ou de poussières sous leurs limites d'exposition respectives.
Mesures de protection individuelle	
Yeux	En milieu de travail, porter des lunettes de protection avec écrans latéraux. S'il y a risque de contact avec les yeux et/ou le visage, porter des lunettes anti-éclaboussures et/ou un écran facial.
Mains	Porter des gants de nitrile ou de néoprène. Avant utilisation, l'usager devra s'assurer de leur étanchéité. Jeter les gants déchirés, perforés ou montrant des signes d'usure. Les gants doivent seulement être portés sur des mains propres.
Peau	L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus. Porter des vêtements de travail normaux couvrant les bras et les jambes conformément aux directives de votre employeur. Au besoin, porter un tablier ou une combinaison de protection.
Voies respiratoires	Une protection respiratoire n'est pas requise en usage normal. Si les conditions dans les lieux de travail exigent le port d'un respirateur, il est nécessaire de suivre un programme de protection respiratoire. De plus, les appareils de protection respiratoire (APR) doivent être choisis, ajustés, entretenus et inspectés conformément à la réglementation et aux normes 29 CFR 1910.134 (OSHA), ANSI Z88.2 ou CSA Z 94.11 (Canada) et approuvés par NIOSH/MSHA. En cas de ventilation insuffisante ou dans un endroit restreint ou fermé et pour un facteur de protection (FPC) maximum de 10 fois la limite d'exposition, portez un demi-masque avec cartouches pour vapeurs organiques et munies de filtres à particules de type P100. Pour un FPC maximum de 100 fois la limite d'exposition, portez un masque complet avec cartouches pour vapeurs organiques et munies de filtres à particules de type P100.
Pieds	Porter des bottes de caoutchouc lors d'un déversement.

9. Propriétés physiques et chimiques

État physique	Liquide	**Inflammabilité**	Inflammable
Couleur	Coloré	**Limite d'inflammabilité**	N.Dis.
Odeur	De solvant	**Point d'éclair**	0°C (32°F)
Seuil olfactif	N.Dis.	**Température d'auto-inflammation**	170°C (338°F)
pH	N.Dis.	**Sensibilité aux charges électrostatiques**	Oui
Point de fusion	N.Dis.	**Sensibilité aux chocs et/ou à la friction**	Non
Point de congélation	N.Dis.	**Densité de vapeur**	>1 (Air = 1)
Point d'ébullition	34 à 3000°C (93.2 à 5432°F)	**Densité relative**	1.0715 kg/L (Eau = 1)
Solubilité	Partiellement soluble dans l'eau.	**Coefficient de partage n-octanol/eau**	N.Dis.
Taux d'évaporation	> Acétate de butyle	**Température de décomposition**	N.Dis.
Tension de vapeur	N.Dis.	**Viscosité**	N.Dis.
% en poids de volatilité	58.5230%	**Masse moléculaire**	S.O.
COV (g/L)	584.9433 g/L	**% Volume volatile (COV)**	69.7700%
COV (lbs/gal)	4.8814 lb/gal	**% Poids volatile (COV)**	54.7100%

N.Dis.: Non disponible S.O.: Sans Objet N.Det.: Non déterminé N.Ét.: Non établi

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Aucune réactivité anticipée.
Stabilité chimique	Stable dans les conditions recommandées d'entreposage.
Risque de réactions dangereuses (incluant les polymérisations)	Une réaction dangereuse ne se produira pas.
Conditions à éviter	Éviter la chaleur, les flammes et les étincelles. Éviter le contact avec les substances incompatibles.
Matériaux incompatibles	Les agents oxydants forts (comme le chlore, le fluor, l'acide nitrique, l'acide perchlorique, les peroxydes, les nitrates, les chlorates, les chromates, les permanganates et les perchlorates), les acides forts (comme l'acide chlorhydrique, l'acide sulfurique, l'acide phosphorique), les bases fortes (comme les hydroxydes, les solutions d'ammoniaque, les amines, les carbonates).
Produits de décomposition dangereux	Aucun produit de décomposition dans les conditions normales de stockage et d'utilisation.

11. Données toxicologiques

Mesures numériques de la toxicité

Acétate de butyle normal	Ingestion	10768 mg/kg	Rat	DL50
	Inhalation	>32.5 mg/l/4h	Rat	CL50
	Peau	>17600 mg/kg	Lapin	DL50
Dioxyde de titane	Ingestion	>10000 mg/kg	Rat	DL50
	Inhalation	>6.82 mg/l/4h	Rat	CL50
	Peau	>10000 mg/kg	Lapin	DL50
n-Propanol	Ingestion	5467 mg/kg	Souris	DL50
		1870 mg/kg	Rat	DL50
	Inhalation	48 mg/l/4h	Souris	CL50
	Peau	4060 mg/kg	Lapin	DL50
Nitrocellulose	Ingestion	>5000 mg/kg	Rat	DL50
Urée polymérisée avec le formaldéhyde, isobutylé	Ingestion	>5000 mg/kg	Rat	DL50
	Peau	>5000 mg/kg	Lapin	DL50
Acétone	Ingestion	5800 mg/kg	Rat	DL50
	Inhalation	71.4 mg/l/4h	Rat	CL50
	Peau	15800 mg/kg	Lapin	DL50
Alcool isobutylique	Ingestion	2460 mg/kg	Rat	DL50
	Inhalation	19.2 mg/l/4h	Rat	CL50
	Peau	3400 mg/kg	Lapin	DL50
Alcool isopropylique	Ingestion	5045 mg/kg	Rat	DL50
		3600 mg/kg	Souris	DL50
	Inhalation	66.1 mg/l/4h	Rat	CL50
	Peau	6280 mg/kg	Rat	DL50
Éthylbenzène	Ingestion	3500 mg/kg	Rat	DL50
	Inhalation	17.3 mg/l/4h	Rat	CL50
	Peau	15380 mg/kg	Lapin	DL50
Isobutyrate d'isobutyle	Ingestion	12800 mg/kg	Rat	DL50
	Inhalation	48.2 mg/l/4h	Rat	CL50
		>5000 ppm/6h	Rat	CL50
	Peau	>8600 mg/kg	Lapin	DL50
Xylène	Ingestion	3523 mg/kg	Rat	DL50
	Inhalation	27.6 mg/l/4h	Rat	CL50
	Peau	3200 mg/kg	Lapin	DL50
Naphta lourd (pétrole), hydrodésulfurisé	Ingestion	>5000 mg/kg	Rat	DL50
	Inhalation	>7.63 mg/l/4h	Rat	CL50
	Peau	>2000 mg/kg	Lapin	DL50

Voies d'exposition probables

Peau, yeux, inhalation, ingestion.

Effets retardés, immédiats et chroniques

Voie oculaire Peut causer une sévère irritation ou des dommages aux yeux. Irritation/corrosion des yeux, Lapin (OCDE 405) : les tests effectués avec chaque ingrédient (>1%) de ce mélange ont donné comme résultat de non irritant à corrosif.

Voie cutanée Peut causer des rougeurs, un assèchement, des éruptions cutanées et une irritation de la peau. Irritation/corrosion de la peau, Lapin (OCDE 404) : les tests effectués avec chaque ingrédient (>1%) de ce mélange ont donné comme résultat de non irritant à irritant.

Voie respiratoire L'inhalation excessive est nocive. L'inhalation des vapeurs peut causer une dépression du système nerveux central, tels que de la somnolence, des maux de tête, des étourdissements, des vertiges, des nausées et de la fatigue. La gravité des symptômes peut varier selon les conditions d'exposition. L'exposition prolongée peut causer des dommages au foie, aux reins, aux organes auditifs, au système hématopoïétique (formation du sang) et au système nerveux central.

	Voie orale	L'ingestion peut causer des douleurs abdominales, des nausées, des crampes, des maux de tête, des vertiges, de la diarrhée et des vomissements.
	Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Les ingrédients contenus dans ce produit ayant une concentration plus grande ou égale à 0.1% ne sont pas des sensibilisants cutanés ou respiratoires.
	Classification CIRC / NTP	**Nom chimique** **CIRC** **NTP** Dioxyde de titane 2B - n-Propanol - - Éthylbenzène 2B - CIRC : 1- Cancérogène; 2A- Probablement cancérogène; 2B- Peut-être cancérogène. NTP : K- Reconnu comme étant cancérogène; R- Raisonnablement soupçonné comme étant cancérigène.
	Cancérogénicité	Contient des ingrédients possiblement cancérigènes pour l'humain (Groupe 2B, CIRC). Le dioxyde de titane, sous forme de poussière, peut provoquer le cancer par inhalation d'après des données sur les animaux. Même si le CIRC considère le dioxyde de titane comme étant potentiellement cancérigène pour l'être humain, la conclusion de son sommaire se lit comme suit : On pense que l'utilisation de produits dans lesquels le dioxyde de titane est lié à d'autres matières, comme c'est le cas pour la peinture et un mastic, n'entraîne pas d'exposition importante au dioxyde de titane. A défaut de données spécifiques, la classification du naphta lourd (pétrole), hydrodésulfurisé (CAS no 64742-82-1) doit être déterminée selon le niveau de benzène (CAS no 71-43-2) dans le mélange. Cette classification peut ne pas s'appliquer si l'on peut démontrer que la substance contient moins de 0,1% de benzène. Le benzène (CAS no 71-43-2) est cancérigène pour les humains. Le risque de cancer dépend de la durée et du niveau d'exposition.
	Mutagène	Contient un ingrédient potentiellement mutagène. A défaut de données spécifiques, la classification du naphta lourd (pétrole), hydrodésulfurisé (CAS no 64742-82-1) doit être déterminée selon le niveau de benzène (CAS no 71-43-2) dans le mélange. Cette classification peut ne pas s'appliquer si l'on peut démontrer que la substance contient moins de 0,1% de benzène. Le benzène (CAS no 71-43-2) est mutagène chez les mammifères et les humains.
	Toxicité sur la reproduction	Des malformations majeures ont été rapportées chez les bébés nés de femmes qui avaient travaillé avec des peintures à base de solvants (peintures à base d'huile) pendant la grossesse. Par conséquent, l'exposition à long terme aux peintures à base de solvants qui peut survenir dans la vie professionnelle peut affecter le développement du bébé (American Journal of Industrial Medicine, 1980). L'exposition excessive au xylène (CAS no 1330-20-7) peut affecter le développement du foetus chez les animaux de laboratoire par inhalation pendant la grossesse.
	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	Le système nerveux central, les voies respiratoires.
	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	Les organes auditifs, le système nerveux central.
Effets d'interaction	Aucune information disponible pour ce produit.	
Autres informations	Les estimations de la toxicité aiguë (ETA) orale et cutanée du mélange ont été calculées comme étant supérieure à 2000 mg/kg. L'estimation de la toxicité aiguë (ETA) par inhalation du mélange a été calculée comme étant supérieure à 20 mg/L/4h. Ces valeurs ne sont pas classifiées selon le SIMDUT 2015 et par OSHA HCS 2012.	

12. Données écologiques

Toxicité écologique	Poisson - Pimephales Promelas [eau mobile]	CL50	480 mg/L; 96 h (CAS no 71-23-8)
	Invertébré aquatique - Daphnia magna	CE50	3642 mg/L; 48 h (CAS no 71-23-8)
	Invertébré aquatique - Daphnia magna	CE50	44 mg/L; 48 h (CAS no 123-86-4)
	Algue verte, Pseudokirchneriella subcapitata	CE50	579 mg/L; 96 h (CAS no 9004-70-0)
	Poisson - Pimephales Promelas [eau mobile]	CL50	18 mg/L; 96 h (CAS no 123-86-4)
	Plante aquatique, Desmodesmus subspicatus	CE50	675 mg/L; 72 h (CAS no 123-86-4)
	Poisson - Oncorhynchus mykiss - Truite arc-en-ciel	CL50	13.5-17.3 mg/L; 96 h (CAS no 1330-20-7)
	Invertébré aquatique - Daphnia magna	CE50	3.82 mg/L; 48 h (CAS no 1330-20-7)
	Poisson - Pimephales Promelas - eau douce	CL50	12.54 mg/L; 96 h (CAS no 97-85-8)
	Invertébré aquatique - Daphnia magna	CE50	55.8 mg/L; 96 h (CAS no 97-85-8)
	Invertébré aquatique - Daphnia magna	CE50	1300 mg/L; 48 h (CAS no 78-83-1)
	Poisson - Méné, Pimephales promelas - eau douce	CL50	9640 mg/L; 96 h (CAS no 67-63-0)
	Invertébré aquatique - Crustacés, Daphnie Magna	CE50	3644 mg/L; 48 h (CAS no 67-63-0)
	Plante- Laitue germination, Lactuca Sativa	CE50	2100 mg/L; 72 h (CAS no 67-63-0)
	Poisson - Pimephales Promelas	CL50	1370-1670 mg/L; 96 h (CAS no 78-83-1)
	Poisson - Oncorhynchus mykiss - Truite arc-en-ciel	CL50	4.2 mg/L; 96 h (CAS no 100-41-4)
	Invertébré aquatique - Crevette - Crangon franciscorum	CE50	0.49 mg/L; 96 h (CAS no 100-41-4)
	Poisson - Oncorhynchus mykiss - Truite arc-en-ciel	CL50	4740 mg/L; 96 h (CAS no 67-64-1)
	Invertébré aquatique - Daphnia magna	CE50	12600-12700 mg/L; 48 h (CAS no 67-64-1)
Persistance	Contient un ou des ingrédients qui peuvent être persistants dans l'environnement aquatique.		
Dégradabilité	Le produit est un mélange dont certains ingrédients sont facilement biodégradables (>60% en 28 jours) alors que d'autres ingrédients ne sont pas facilement biodégradables (<60% en 28 jours).		
Potentiel de bioaccumulation	Le produit est un mélange dont certains ingrédients ont un faible potentiel de bioaccumulation (Log Koe de <3 et/ou FBC <500) alors que d'autres ingrédients ont un certain potentiel de bioaccumulation (Log Koe de >3 et/ou FBC >500).		
Mobilité dans le sol	Le produit est un mélange dont certains ingrédients s'évaporent très facilement de la surface du sol. De plus, certains ingrédients ont une très grande mobilité dans le sol, alors que d'autres ingrédients ont une mobilité modérée à faible dans le sol.		
Autres effets nocifs	Le produit n'appauvrit pas la couche d'ozone.		

13. Données sur l'élimination

Contenant	Important! Éviter la génération de déchets. Utiliser en entier. NE PAS jeter les résidus dans les égouts ou dans les cours d'eau. NE PAS percer, couper, chauffer ou brûler le contenant, même après usage. Les résidus de peinture, y compris les laques, les teintures, les shellacs, les vernis, les solvants et diluants pour peintures, peuvent être retraités partout où il y a un programme de récupération. Les résidus et les contenants vides doivent être considérés comme des déchets dangereux. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Se conformer à la réglementation municipale, provinciale et fédérale. Si nécessaire, consulter le Ministère de l'environnement ou les autorités compétentes.

14. Informations relatives au transport

Numéro ONU	UN 1263
Désignation officielle de transport de l'ONU	PEINTURES
	Ce produit ne contient pas de polluant marin.

Dangers environnementaux	
Précautions spéciales pour l'utilisateur	Permis requis pour le transport avec des plaques de danger adéquates affichées sur le véhicule.
TMD - Transport des marchandises dangereuses (Canada & US DOT)	
Classe(s) relative(s) au transport	Classe 3
Groupe d'emballage	II
IMO/IMDG - Transport Maritime International	
Classification	UN 1263. PEINTURES. Classe 3, GE II. Programmes d'urgence (FS-No) F-E, S-E
IATA - Association Aérienne internationale de Transport	
Classification	UN 1263. PEINTURES. Classe 3, GE II.

La présente classification relative au transport est fournie à titre de service à la clientèle. Comme expéditeur, VOUS êtes tenu de respecter toutes les lois et tous les règlements applicables au transport, y compris les exigences relatives à la classification et à l'emballage appropriés. De plus, si une exemption domestique existe, il est de la responsabilité de l'expéditeur de définir l'application de celle-ci.

15. Informations sur la réglementation

CANADA

Nom chimique	CAS	LCPE	LIS	LES	INRP
Dioxyde de titane	13463-67-7		X		
n-Propanol	71-23-8	X	X		X
Acétate de butyle normal	123-86-4	X	X		X
Nitrocellulose	9004-70-0		X		
Urée polymérisée avec le formaldéhyde, isobutylé	68002-18-6		X		
Xylène	1330-20-7	X	X		X
Éthylbenzène	100-41-4	X	X		X
Alcool isopropylique	67-63-0	X	X		X
Alcool isobutylique	78-83-1	X	X		X
Isobutyrate d'isobutyle	97-85-8		X		
Acétone	67-64-1		X		
Naphta lourd (pétrole), hydrodésulfurisé	64742-82-1		X		

- LCPE : Substances toxiques au sens de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement.
- LIS : Inventaire de la liste intérieure des substances
- LES : Inventaire de la liste extérieure des substances
- INRP : Inventaire national des rejets de polluants du Canada

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Nom chimique	CAS	TSCA	CER CLA	EPCRA 313	EPCRA 302/304	CAA 112(b) HON	CAA 112(b) HAP	CAA 112(r)	CWA 311	CWA Prio.
Dioxyde de titane	13463-67-7	X								
n-Propanol	71-23-8	X								
Acétate de butyle normal	123-86-4	X	X						X	

Nom chimique	CAS	TSCA	CER CLA	EPCRA 313	EPCRA 302/304	CAA 112(b) HON	CAA 112(b) HAP	CAA 112(r)	CWA 311	CWA Prio.
Nitrocellulose	9004-70-0	X								
Urée polymérisée avec le formaldéhyde, isobutylé	68002-18-6	X								
Xylène	1330-20-7	X	X	X		X	X		X	
Éthylbenzène	100-41-4	X	X	X		X	X		X	X
Alcool isopropylique	67-63-0	X		X						
Alcool isobutylique	78-83-1	X	X							
Isobutyrate d'isobutyle	97-85-8	X								
Acétone	67-64-1	X	X			X				
Naphta lourd (pétrole), hydrodésulfurisé	64742-82-1	X								

- TSCA : Toxic Substance Control Act
- CERCLA : Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act list of hazardous substances
- EPCRA 313 : Emergency Planning and Community Right-to-Know Act, Section 313 Toxic Chemicals
- EPCRA 302/304 : Emergency Planning and Community Right-to-Know Act, Section 302/304 Extremely Hazardous Substances
- CAA 112(b) HON : Clean Air Act - Hazardous Organic National Emission Standard for Hazardous Air Pollutant
- CAA 112(b) HAP : Clean Air Act - Hazardous Air Pollutants lists pollutants
- CAA 112(r) : Clean Air Act - Regulated Chemicals for Accidental Release Prevention
- CWA 311 : Clean Water Act - List of Hazardous Substances
- CWA Priority : Clean Water Act - Priority Pollutant list

Proposition 65 de l'État de la Californie

Nom chimique	CAS	Cancer	Toxicité sur la reproduction et le développement
Dioxyde de titane	13463-67-7	X	
Éthylbenzène	100-41-4	X	

Autres réglementations

HMIS

NFPA

SIMDUT 2015/SGH

Liquides inflammables (Catégorie 1)
Corrosion/irritation cutanée (Catégorie 2)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire (Catégorie 1)
Mutagénicité sur les cellules germinales (Catégories 1)
Cancérogénicité (Catégories 1)
Toxicité pour la reproduction (Catégories 1)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition unique (Catégorie 3)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition répétée (Catégorie 2)

DANGER

H224 : Liquide et vapeurs extrêmement inflammables
H318 : Provoque des lésions oculaires graves
H350 : Peut provoquer le cancer
H340 : Peut induire des anomalies génétiques
H360D : Peut nuire au foetus
H315 : Provoque une irritation cutanée
H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges

H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation
P201 : Se procurer les instructions avant utilisation.
P202 : Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P210 : Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.
P240 : Mise à la terre ou liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
P241 : Utiliser du matériel électrique antidéflagrant.
P242 : Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.
P243 : Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
P260 : Ne pas respirer les vapeurs, les brouillards et les aérosols.
P264 : Laver soigneusement le visage, les mains et toute surface de peau exposée après manipulation.
P271 : Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P280 : Porter des gants, des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux.
P308+P313 : EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
P303+P361+P353 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau et du savon ou se doucher si nécessaire.
P332+P313 : En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
P304+P340+P312 : EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310 : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P362+P364 : Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P370+P378 : En cas d'incendie : utilisez un extincteur NFPA de classe B pour l'extinction.
P403+P235+P233 : Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Tenir au frais.
P405 : Garder sous clef.
P501 : Éliminer le contenu et le récipient dans une agence agréée d'élimination chimique conformément à la réglementation locale, régionale et nationale.

16. Autres informations

Date (AAAA-MM-JJ)	GEMINI INDUSTRIES, INC. 2021-06-09
Version	01
Autres informations	- Cette FDS et sa classification des dangers SGH est la traduction française de la version anglaise originale (SDS) du fabricant. RÉFÉRENCES : - Haz-Map, Information on Hazardous Chemicals and Occupational Diseases, https://haz-map.com - Service du répertoire toxicologique de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), https://www.cnesst.gouv.qc.ca/fr - NIOSH Pocket Guide to Chemical Hazards, Centers for Disease Control and Prevention, NIOSH Publications, 2007, http://www.cdc.gov/niosh/npg/npg.html - The National Center for Biotechnology Information, National Institutes of Health (NIH), U.S. National Library of Medicine, https://pubchem.ncbi.nlm.nih.gov - IPCS INCHEM, Chemical Safety Information from Intergovernmental Organizations, Canadian Centre for Occupational Health and Safety (CCOHS), Copyright International Programme on Chemical Safety (IPCS), http://www.inchem.org - OECD Existing Chemicals Database, Chemicals Screening Information DataSet (SIDS) for High Volume Chemicals, UNEP publications, http://webnet.oecd.org/HPV/UI/Search.aspx - The National Center for Biotechnology Information, National Institutes of Health (NIH), U.S. National Library of Medicine, https://pubchem.ncbi.nlm.nih.gov ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists AIHA: American Industrial Hygiene Association HMIS: Hazardous Materials Identification System NFPA: National Fire Protection Association OSHA: Occupational Safety and Health Administration (USA)

NIOSH: National Institute for Occupational Safety and Health
NTP: National Toxicology Program
RSST: Règlement sur la santé et la sécurité du travail (Québec)
CIRC: Centre international de recherche sur le cancer
DIVS: Danger immédiat pour la vie ou la santé
SGH: Système général harmonisé
SIMDUT: Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail
VECD: Valeur d'exposition de courte durée (15 min)
VEMP: Valeur d'exposition moyenne pondérée

Au meilleur de nos connaissances, les renseignements contenus dans ce document sont exacts. Toutefois, ni Système Préventis ni aucune de ses sociétés ne peuvent être tenus responsables, en tout ou en partie, de l'exactitude ou du caractère exhaustif des renseignements contenus dans ce document. L'utilisateur est en définitive seul responsable de déterminer si le produit convient à l'usage qu'il veut en faire. Tous les matériaux ou produits peuvent présenter certains risques et devraient être utilisés avec prudence. Bien que certains risques soient décrits dans ce document, nous ne pouvons garantir que ce sont les seuls risques qui existent.